FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	**Gunk Engine Protector - Shine (Canada)**
Autres moyens d'identification	
Numéro de la FDS	CEB1C
Partie n°	CEB1C
Utilisation recommandée	Protector
Restrictions d'emploi recommandées	Aucun connu.

Informations relatives au fabricant/importateur/vendeur/distributeur

Fabricant

Nom de la societe	Blumenthal Brands Integrated, LLC	
Adresse	600 Radiator Road Indian Trail, NC 28079	
Téléphone	Customer Service/ Technical	(704) 821-7643
Site web	www.solvewithB.com	
E-mail	sds@solvewithB.com	
Numéro de téléphone d'urgence	INFOTRAC (United States)	(800) 535-5053
	INFOTRAC (International)	(352) 323-3500
Fournisseur	Donnée inconnue.	

2. Hazard identification

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 2
Dangers pour la santé	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Danger par aspiration	Catégorie 1
Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour l'environnement aquatique, danger à long terme	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Aérosol inflammable. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Toxique pour les organismes aquatiques Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Énoncés de précaution

Prévention Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Recueillir le produit répandu.

Stockage	Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Autres dangers	Aucun connu.
Informations supplémentaires	65.35 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. 65.35 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 68.15 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue. 70.01 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 70.01 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue. NOTE: This product is a consumer product and is labeled in accordance with the US Consumer Product Safety Commission regulations which take precedence over OSHA Hazard Communication labeling. The container label may not include the OSHA label elements listed in this document. Always carefully review the entire SDS and the product label prior to use in the workplace.

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	en %
Huile minérale		64742-53-6	15 - 40
Dioxyde de carbone		124-38-9	1 - 5
Autres composants sous les niveaux déclarables			60 - 100

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

Inhalation	Si les symptômes se développent, sortir la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
Principaux symptômes/effets, aigus et différés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO_2).
Moyens d'extinction inappropriés	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.
Dangers spécifiques dus au produit chimique	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.
Équipement de protection spécial et précautions à l'attention des pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour éviter toute accumulation de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Risques généraux d'incendie

Aérosol inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux modes d'emploi joints. Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bonbonne vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Mettre le matériau dans des récipients convenables, couverts et étiquetés. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de pulvérisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation du produit ou attendre que la surface vaporisée soit totalement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à toute autre source d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter toute exposition prolongée. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol de niveau 3.

Garder sous clef. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou toute autre source d'ignition. Cette matière peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbon Dioxide (CAS 124-38-9)	VLCT	30000 ppm	
	VME	5000 ppm	
Oil, Mineral (CAS 64742-53-6)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbon Dioxide (CAS 124-38-9)	VLCT	54000 mg/m3	

Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)
Composants

Composants	Type	Valeur	Forme
		30000 ppm	
	VME	9000 mg/m3	
		5000 ppm	
Oil, Mineral (CAS 64742-53-6)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. VLE Colombie-Britannique. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur
Carbon Dioxide (CAS 124-38-9)	VLCT	15000 ppm
	VME	5000 ppm

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbon Dioxide (CAS 124-38-9)	VLCT	30000 ppm	
	VME	5000 ppm	
Oil, Mineral (CAS 64742-53-6)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques)

Composants	Type	Valeur
Carbon Dioxide (CAS 124-38-9)	VLCT	30000 ppm
	VME	5000 ppm

Canada. Quebec OELs. (Ministry of Labor - Regulation respecting occupational health and safety)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbon Dioxide (CAS 124-38-9)	VLCT	54000 mg/m3	
		30000 ppm	
	VME	9000 mg/m3	
		5000 ppm	
Oil, Mineral (CAS 64742-53-6)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Autre L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet. Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Considérations générales d'hygiène	Respecter toutes les instructions de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide. Clair. Aérosol
État physique	Liquide.
Forme	Aérosol
Couleur	Jaune-orange.
Odeur	Gomme à mâcher.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	77.8 °C (172.0 °F) Languette fermée
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Limite d'explosivité inférieure (%)	Donnée inconnue.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	0.1 hPa évalué
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Autres informations	
Densité	7.42 lbs/gal
Propriétés explosives	Non explosif.
Extension de flamme	> 30 dans
Inflammabilité (retour de flamme)	Non
Classe d'inflammabilité	Combustible IIIA évalué
Chaleur de combustion (NFPA 30B)	> 30 kJ/g
Propriétés comburantes	Non comburant.
Indice de réfraction	1.46
Densité	0.89
COV	7.4

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des substances incompatibles.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Huile minérale (CAS 64742-53-6)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 Heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 3.9 mg/l, 4 Heures
Oral		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisateur de la peau.
Sensibilisation cutanée	Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer.

Cancérogènes selon l'ACGIH, États-Unis

Huile minérale (CAS 64742-53-6)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada – Manitoba, LEMT : cancérogénicité

Huile minérale (CAS 64742-53-6)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Probablement cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du Programme de toxicologie national (National Toxicology Program, NTP) sur les substances cancérogènes.

Huile minérale (CAS 64742-53-6)	Cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets chroniques	L'inhalation prolongée peut être nocive.

12. Informations écologiques

Écotoxicité	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Persistance et dégradabilité	Er zijn geen gegevens beschikbaar over de afbreekbaarheid van de bestanddelen in het mengsel.
Potentiel de bioaccumulation	
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.
Autres effets néfastes	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions relatives à l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Réglementations locales relatives à l'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Déchets de résidus / produits non utilisés	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
Emballage contaminé	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TDG

Numéro ONU	UN1950
Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS inflammables, POLLUANT MARIN (Citrus Terpenes), Limited Quantity
Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	2.1
Risque subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Donnée inconnue.
Dangers pour l'environnement	Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

Citrus Terpenes

IATA

UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosol, flammable, Limited Quantity
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Packing group	Not available.

Environmental hazards	Yes
ERG Code	9L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.

IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS, FLAMMABLE, MARINE POLLUTANT (Citrus Terpenes), Limited Quantity
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Packing group	Not available.
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-D, S-U
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Citrus Terpenes	

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non établi.

IATA

IMDG; TDG

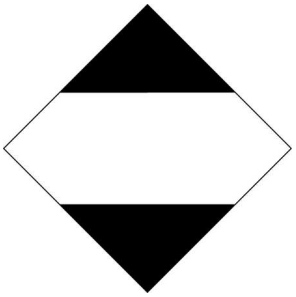

Polluant marin

Informations générales Polluant marin réglementé par le code IMDG.

15. Informations réglementaires

Règlements du Canada Ce produit a été classé selon les critères de risque de la Loi sur les produits dangereux (LPC) du Canada et la présente FDS contient toutes les informations requises par la LPC.

Loi Réglementant certaines Drogues et autres Substances

Non réglementé.

Liste des substances d'exportation contrôlée (CEPA 1999, tableau 3)

N'est pas listé.

Gaz à effet de serre

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Réglementations de contrôle des précurseurs

Non réglementé.

Réglementations internationales

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Listé.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Non
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Non
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Non
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Non
Taiwan	Taïwan, inventaire des substances chimiques (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriées ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pays concernés.

16. Autres informations

Date de publication Version préliminaire.

Date de révision Version préliminaire.

N° version 00

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.